



**À nous
de choisir**

-G-

Montréal, le 22 août 2012

Monsieur Éric Forest
Président et maire de Rimouski
Union des municipalités du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680
Montréal (Québec) H3A 2M7

Monsieur le Président,

C'est avec un grand intérêt que j'ai lu votre lettre du 17 juillet dernier portant sur les principales préoccupations du monde municipal. Tout comme vous, nous croyons que les municipalités sont au cœur du développement de notre nation et qu'elles le seront encore davantage dans l'avenir.

D'ailleurs, c'est dans cette perspective que le Parti Québécois a déposé le projet de loi 499, Loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation, qui visait à consacrer des principes telles la subsidiarité, l'attribution pleine et entière de compétences municipales et l'autonomie fiscale. L'adoption d'une telle loi-cadre serait un très bon moyen de reconnaître la contribution majeure des municipalités, comme vous le souhaitez à juste titre. C'est pourquoi nous nous engageons à adopter une loi-cadre sur la décentralisation et ainsi combler une lacune de l'actuelle loi pour assurer la vitalité et l'occupation du territoire, soit l'absence d'un volet décentralisation.

Notre loi-cadre jettera les bases d'une nouvelle relation Québec-municipalités et consacra des principes qui mèneront à des solutions mutuellement avantageuses dans chacun des domaines qui vous préoccupent.

Cette loi-cadre sera la première étape de la modernisation du cadre législatif que vous appelez de vos vœux. Toutes les lois municipales devront ensuite être interprétées à la lumière des principes de cette loi dont ceux de décentralisation et de subsidiarité. Puis, au moment de compléter le projet de codification des lois municipales attendu depuis longtemps, nous procéderons à des ajustements significatifs. Par exemple, il n'est pas normal que la compétence sur le développement économique soit la plus limitée de toutes les compétences consacrées par la Loi sur les compétences municipales. Nous avons l'intention d'élargir cette compétence et de faire des municipalités des partenaires économiques de premier plan.

Local électoral
3730, Crémazie Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H2A 1B4

pq.org  

...2

Pierre Segus, Agent officieux du Parti Québécois
Les présidents du Parti Québécois

En ce qui concerne la réforme fiscale, pour nous il s'agira de concilier l'impératif de diminuer la dépendance des municipalités envers l'impôt foncier avec l'impératif de préserver l'autonomie municipale qui est somme toute bien servie par les taxes foncières. La diversification des sources de revenus autonomes fera donc partie d'une solution durable et viable pour les finances municipales au même titre que le respect par le gouvernement de son engagement à rembourser 100 % de la TVQ en 2014.

La viabilité des finances municipales dépendra aussi des solutions qui seront adoptées dans le dossier des régimes de retraite des employés municipaux. Tout comme vous, nous attendons impatiemment le rapport du comité créé par le gouvernement pour étudier cette problématique et formuler des recommandations. À priori, nous sommes ouverts à discuter de toutes les solutions possibles. La situation est trop grave pour que la réflexion soit entravée par des tabous quels qu'ils soient. Révision du cadre de négociation des conventions collectives, partage des déficits entre les employés et les municipalités, mesures incitatives pour favoriser les retraites tardives, contribution de l'État, tout doit être sur la table lors d'une discussion franche entre le gouvernement, les municipalités et les employés. Le but ultime est d'assurer la pérennité des régimes de retraite certes, mais aussi de trouver la solution la plus avantageuse pour les contribuables.

Pour le Parti Québécois, le transport en commun est un élément essentiel au développement de nos communautés. Nous comptons développer ce mode de transport de manière prioritaire notamment en favorisant une augmentation des voies réservées pour les autobus, en augmentant la fréquence des trains de banlieue et en ajoutant des stationnements incitatifs. Il importe que chaque Québécoise et Québécois ait accès à des transports en commun efficaces.

Afin d'amorcer le renouvellement de nos institutions démocratiques et de favoriser la relève politique, tant au niveau du gouvernement québécois que des municipalités, nous proposons que le nombre de mandats des maires et du premier ministre soit limité.

Nous sommes convaincus que les affaires municipales doivent redevenir une priorité et c'est pourquoi nous accueillons favorablement votre démarche.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La chef du Parti Québécois,



PAULINE MAROIS